

CERTIFICAT DE SUPERFICIE ENSEMENCÉE

DEMANDE & ACCORD DE REMBOURSEMENT: LES CANDIDATS UTILISANT UNE SÉCURITÉ AUTRE QUE L'ASSURANCE-PRODUCTION (AP) ET HORS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO DE L'APPLIQUANT (ENTREPRENABLE SEULEMENT)

IMPORTANT: Doit être complété et soumis à la SCA avant le 31 juillet, sinon le producteur sera déclaré en défaut résultant en un prêt payable immédiatement. Ce formulaire ne s'applique pas aux avances sur prêts à versement unique.

Si vous utilisez une garantie autre que l'Assurance Production/récolte (c.-à-d. Agri-stabilité) ou si vous êtes un demandeur domicilié hors de la province de l'Ontario, ce formulaire doit être complété une fois la plantation terminée afin de certifier la superficieensemencée. Veuillez suivre ces étapes simples :

1. Complétez ce formulaire (veuillez utiliser des LETTRES MAJUSCULES).
2. Faites parvenir à la Société du Crédit Agricole (SCA) par courriel (advance@agcreditcorp.ca), ou par télécopieur (519-800-1324).

DESTINATAIRE: SERVICES DE PRÊTS

Expéditeur:

#ID SCA

Nom de l'Emprunteur

Après avoir complété et signé la Demande et Accord de Remboursement du Programme de Paiement Anticipé, et attribué mon/notre Agri-stabilité et/ou Assurance-Production comme garantie pour le Programme de Paiements Anticipés, je confirme et déclare/nous confirmons et déclarons que les acres suivantes ont maintenant étéensemencées. J'accepte/Nous acceptons de rembourser à la SCA toute différence, si applicable, tel qu'indiqué ci-dessous.

Produit Agricole Financé	Superficie initialement déclarée dans la demande	Superficie Encemencée (réelle)	Variance (+/)

Si le rapport sur la Superficie Ensemencée réelle/finale ou la production démontre que la Superficie Ensemencée n'était pas suffisante pour justifier l'avance éligible prévue en vertu du premier (1er) versement émis au(x) producteur(s), et la différence est égale ou supérieure à 10,000 \$ ou 10% (le plus élevé des deux), le(s) Producteur(s) est/sont en situation de surpaiement et la SCA doit informer le(s) producteur(s) qu'il(s) dispose(nt) de trente (30) jours civils pour rembourser la différence entre la première (1ère) tranche et l'avance admissible ou, s'il(s) est/sont admissible(s), faire une demande d'avance sur un autre produit et faire appliquer le produit au déficit. À défaut, le(s) Producteur(s) sera/seront considéré(s) en défaut.

DATÉ CE ____ de _____, 20____.
(jour) (mois) (année)

Je signe ci-dessous en tant que propriétaire autorisé pour signer la Demande de Paiement Anticipé, ainsi qu'au nom de l'entreprise et je conviens, par la présente, que les informations fournies ici sont vrais et exacts à tous les égards.



Nom et titre du Producteur
(en caractère d'imprimerie)



Signature du Producteur

Mission: Nous fournissons des solutions financières efficaces, innovantes et compétitives à l'Agriculture Canadienne en responsabilisant les gens, en établissant des relations et en tirant parti de la technologie.

POUR USAGE INTERNE : Timbre de la date d'arrivée:

Réconcilié par LSR (Initiales) :

Date entré au système:

Le/les Producteur(s) et le Service des Finances ont été informés de la situation de surpaiement ou Cochez si cela ne s'applique pas.

Une nouvelle affectation est-elle requise? Oui Non

Le Gestionnaire de Comptes Recevables a été informé si le formulaire a été reçu après le 1^{er} Août: Oui Non

Signature du Signataire Autorisé de la SCA _____